

JOBS CITOYENS ÉTÉ 2023

La municipalité a décidé de renouveler le dispositif « Job citoyens » pour les vacances de l'été 2023. Celui-ci s'adresse aux jeunes filles et garçons de 16 à 18 ans.

Objectifs :

- Permettre à des jeunes de 16/18 ans de participer chacun, pendant une semaine, à un job d'une durée de 22h30 répartie en fonction des besoins du service.
- Répondre à l'attente des jeunes et de leurs parents.
- Engager les jeunes dans une démarche les aidant à se familiariser avec le monde du travail, à respecter les horaires fixés, à acquérir une première expérience professionnelle, à développer l'entraide, le respect mutuel, la citoyenneté, à mieux connaître l'environnement communal.

Jobs proposés :

Les services de la commune accueilleront des jeunes, entre le 20 Juin 2023 et le 1^{er} septembre 2023, pendant les semaines d'ouverture de chacun des services.

Entretien des espaces publics, nettoyage des espaces verts, accompagnement des agents communaux dans leurs tâches quotidiennes, nettoyage à la piscine.

Cadre et organisation :

Les « Jobs citoyens » sont proposés aux jeunes :

- Habitant St Julien Chapeuil
- Ayant plus de 16 ans et moins de 18 ans, au premier jour du chantier jeune.

La responsabilité administrative du dispositif sera assumée par la commune, la personne référente de ce dispositif sera Florence BARTHELEMY ROCHE, adjointe.

Pour chacun des services nommés ci-dessus, un planning des semaines ouvertes pour l'accueil des jeunes est établi. Ce planning sera mis en corrélation avec les disponibilités données par chaque jeune dans la fiche de pré-inscription ci-jointe.

Pendant leur semaine de participation, les jeunes seront rattachés au service et seront encadrés dans leur mission par un agent municipal.

Indemnisation :

En échange des missions réalisées, la commune remet des chèques Cdhoc pour une valeur de 150€ valable dans de nombreuses enseignes.

Inscriptions avant le 1^{er} mai 2023

JOBS CITOYENS ÉTÉ 2023

Fiche d'inscription au dispositif

IDENTITE DU JEUNE

Nom..... Prénom.....

Date de naissance..... Sexe : F M

ADRESSE

N° : Rue.....

Lieudit.....

43260 St Julien Chapeuil

Tél..... Portable.....

E-mail.....

N° d'assuré social du demandeur ou du représentant légal.....

PARENTS ou représentant légal :

Nom..... Prénom.....

Adresse

Tél..... Portable.....

Les Jobs citoyens : ils se dérouleront par semaine entière entre le 19 juin et le 1^{er} septembre dans un service de la commune.

Je suis disponible pour un chantier pendant les semaines : (indiquez les dates)

Du.....Au.....

Du.....Au.....

Du.....Au.....

Signature du demandeur :

Signature des parents :

Fiche à remettre en mairie rapidement

L'étude des candidatures se fera entre le 15 et le 30 mai 2023

JOBS CITOYENS ÉTÉ 2023

Comment participer ?

1. Après avoir pris connaissance de la présentation du dispositif,

Remplir :

- La fiche d'inscription ci-jointe

La remettre au secrétariat de mairie, le plus rapidement possible.

Les candidatures seront étudiées entre le 15 et le 30 mai 2023.

2. Validation de la candidature :

Les jeunes retenus pour les jobs d'été seront informés

Le dossier d'inscription devra alors être complété par :

- Les documents à retirer en mairie et à compléter :
 - L'autorisation parentale
 - La fiche d'engagement du jeune
- Les documents à fournir :
 - Photocopie recto-verso de la pièce d'identité
 - Photocopie de l'attestation d'assuré social
 - Attestation d'assurance responsabilité civile

L'ensemble des pièces sera vérifié. Un dossier incomplet ne pourra être pris en compte. Une fois la candidature validée, une confirmation précisant les dates retenues sera adressée.

JOBS CITOYENS - ÉTÉ 2023

Engagement du jeune

Nature de l'engagement

Je

soussigné(e).....

M'engage

- ✓ A réaliser 22h30 de travail pendant la semaine n°..... du..... 2023 au..... 2023, dans le cadre des « Jobs citoyens » proposés par la commune de Saint Julien Chapeuil
- ✓ A exécuter les tâches qui me seront demandées dans le respect des consignes de sécurité et des informations données par l'agent communal avec lequel je vais travailler.
- ✓ A respecter les horaires de présence sur le lieu de travail, conformément aux informations qui me sont remises.
- ✓ A me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des tâches à réaliser qui peuvent être salissantes.
- ✓ A me consacrer pleinement aux tâches demandées, l'usage de téléphone portable étant strictement réservé aux situations d'urgence.

En contrepartie, la commune de St Julien Chapeuil, représentée par son maire Monsieur André Ferret, s'engage à attribuer une bourse pour une prestation éligible (permis de conduire, chèque Cadhoc, bafa...) d'un montant égal à 150 €.

Rupture de l'engagement

En cas d'absence non justifiée ou de retards répétés, l'organisateur se réserve le droit de supprimer tout ou partie de la contribution financière prévue.

L'exclusion sans indemnité sera appliquée en cas de manquement aux consignes de sécurité ou de non-respect du personnel et/ou du petit matériel mis à disposition.

Signature du représentant légal

Précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Signature du participant

Précédée de la mention

« Lu et approuvé »

JOBS CITOYENS ÉTÉ 2023

Autorisation parentale

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

.....

Agissant en qualité de père – mère – représentant légal,

Adresse

.....

Tél :

Autorise Mademoiselle, Monsieur,

Né (e) le

A participer au « Jobs citoyens » pour un total de 22 h 30 de travail avec la commune de Saint Julien Chapeuil.

La commune de Saint Julien Chapeuil ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Jobs citoyens ». En aucun cas, la bourse versée pour la participation de l'activité « Jobs citoyens » ne pourra avoir équivalent de salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une assurance responsabilité civile en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente attestation sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par sa propre assurance.

J'autorise, le cas échéant, l'organisateur à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence dans le cas où les circonstances exigeraient un recours hospitalier.

Fait à

Le.....

Signature :